

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 NOVEMBRE 2007**

Présents : Monsieur Pierre ESTRADE, Maire,
Mmes ASSELINE, BOTHUA, DURAND, FERRY, HAMEL/BRUN,
LAMORT, LAVENAC, THIBERGE, VACCARO, VAUCLAIR.
MM. ALLAIN, BRIARD, CAMPBELL, CARTERON, DAUNOU,
LAPIERRE, LE BLASTIER, LECONTE, LEMARIÉ, MARGUERIE,
OZENNE, RICHET, SACRÉ.

Absents : Mme LE BORGNE (*pouvoir à Mme DURAND*)
Mme LEROY/THOMAS (*pouvoir à Mme HAMEL/BRUN*)
M. LEROUX (*pouvoir à M. ESTRADE*)

Mme VACCARO a été élue Secrétaire

La séance est ouverte à 20 h 45 sous la présidence de Pierre ESTRADE, Maire, qui, avant d'aborder l'ordre du jour, donne connaissance des absences et des pouvoirs.

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 08/10/2007

Ce document, n'appelant aucune observation, est adopté par **21 voix pour et 6 abstentions** (*celles de Jean LEMARIÉ, Marcel ALLAIN, Alain CAMPBELL, Christiane HAMEL/BRUN, Alain LAPIERRE et Sylvie LEROY-THOMAS*).

II – AFFAIRES FINANCIÈRES

A – Mise en œuvre de l'emprunt décidé au budget 2007

Pierre ESTRADE rappelle que le budget 2007 intégrait, pour le financement des investissements, un emprunt de 180 000 € qui n'avait pas lieu d'être concrétisé plus tôt puisque, par suite de consultations infructueuses consécutives au calendrier des entreprises, les travaux les plus importants ont débuté tardivement. Il apparaît aujourd'hui qu'un emprunt de 150 000 € est suffisant.

Sur proposition du Maire et après avoir pris connaissance des propositions reçues, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** de contracter un emprunt de 150 000 € près du Crédit Agricole sur une durée de 20 ans au taux fixe de 4,60 % sans frais de dossier.

Pierre ESTRADE précise que cette décision rééquilibre le ratio emprunts à taux fixes/emprunts à taux variables

B – Autorisation d'encaissement d'un équipement signalétique

Daniel LE BLASTIER, Maire-Adjoint chargé de l'Environnement, informe que, dans le cadre de la mise en place progressive de la signalétique sur le territoire de la commune (*cette année aux abords de l'Église*), à la demande des propriétaires, nous avons installé sur le dispositif ad hoc une réglette signalant les Temporis étant entendu que les frais correspondants étaient à leur charge.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention formalisant cet accord et l'encaissement de la recette d'un montant de 87,26 €.

Jean-Paul DAUNOU, Maire-Adjoint chargé des Travaux, s'interroge sur l'intérêt qu'il y aurait à prendre une délibération de principe afin de ne pas délibérer à chaque demande de cette nature. Pierre ESTRADÉ, dans un souci de clarté de la gestion municipale, n'y est pas favorable et estime que le Conseil Municipal doit avoir connaissance de ces demandes à chaque fois qu'elles sont formulées et qui, d'ailleurs, ne devraient pas être nombreuses.

III – TRAVAUX

Jean-Paul DAUNOU, Maire-Adjoint chargé des Travaux, rappelle la délibération du Conseil en date du 23 avril dernier sur le programme de la 2^{ème} tranche d'effacement des réseaux de la rue du Colombier et de la rue du Général Leclerc confiée au SDEC (*syndicat départemental d'énergies du Calvados*). A l'époque, le SDEC nous avait fourni un coût estimé des travaux. Aujourd'hui, les appels d'offres ont eu lieu et nous devons maintenant nous prononcer sur le montant définitif dont l'enveloppe globale est pratiquement identique au montant estimé.

Après avoir entendu cet exposé, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve les montants définitifs de la participation communale à ce programme :

- 58 257,04 € pour la rue du Colombier alors que le montant estimé était de 62 711,28 €,
- 67 023,55 € pour la rue du Général Leclerc alors que le montant estimé était de 62 416,33 €,

l'enveloppe globale passant de 125 127,61€ à 125 280,59 €.

IV – PERSONNEL COMMUNAL

Dans le cadre du départ en retraite d'un ATSEM (*agent territorial spécialisé des écoles maternelles*), Élisabeth DURAND, Maire-Adjoint chargé des Affaires Scolaires, rappelle la décision du Conseil Municipal du 10 septembre dernier créant un poste temporaire pour tester un Agent titulaire du concours sur ce poste.

Cette période d'essai de 3 mois ayant permis d'apprécier les compétences de cet Agent qui donne entièrement satisfaction, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide de créer un poste définitif d'ATSEM 1^{ère} classe à compter du 24/11/2007.

V – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Jean-Paul DAUNOU, Maire-Adjoint chargé des Travaux, porte à la connaissance du Conseil la loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui impose, pour 2015, la mise en accessibilité de la chaîne de déplacement qui inclut le cadre bâti, la voirie et les transports.

Il souhaite, dans un premier temps, qu'une commission communale établisse un état des lieux. Par la suite, cette commission sera consultée dans le cadre des aménagements d'urbanisme qui se réaliseront sur le territoire de la commune.

Elle sera composée d'une dizaine de personnes dont quelques Élus et des Brettevillaises et des Bettevillais en situation de handicap. Christiane HAMEL/BRUN souhaite qu'une assistante maternelle intègre cette commission qui, pour Pierre ESTRADE, doit être créée avant la fin de l'année au plus tard.

Après débat, outre le fait de contacter directement certaines personnes compétentes en ce domaine, afin que les personnes susceptibles de vouloir intégrer cette commission puissent se faire connaître, il est décidé de faire passer cette information sur le site Internet, dans les panneaux d'affichage, la presse et à l'occasion de la distribution d'un « Bretteville Info ».

Pierre ESTRADE fait part des discussions en cours avec VIACITÉS dans le cadre de l'accessibilité des arrêts bus aux personnes à mobilité réduite afin que soit prévu, dans le budget 2008, l'aménagement de l'arrêt de bus « l'Enclos ».

Jean-Paul DAUNOU fait ensuite le point sur les travaux :

- le ravalement de façade du centre socioculturel est terminé,
- les places de parking le long de la piste cyclable au droit des 161, route de Bretagne sont matérialisées et des barrières en chicane ont été installées pour empêcher les cycles d'emprunter ce trottoir,
- la toiture de l'église est réalisée à 50 % le chantier devrait être terminé avant Noël,
- les travaux de toiture au gymnase le seront pour la fin du mois,
- dans le terrain en cours d'aménagement par le Département à côté du Parc de l'Odon, la mare est creusée et une passerelle la traversant est en cours de construction,
- l'effacement des réseaux rue du Colombier et rue du Général Leclerc commenceront prochainement.

Il informe également que EDF procède à la vérification de son réseau des lignes électriques par un survol en hélicoptère du 12 novembre au 7 décembre prochains.

Jean LEMARIÉ demande ce qu'il en est de la piste cyclable au droit de Mac'Do et Pierre ESTRADE précise que nous attendons un projet qui sera présenté en Commission Circulation pour programmer ensuite une 2^{ème} tranche de travaux à la piste cyclable de l'entrée Ouest de la commune.

Daniel LE BLASTIER, Maire-Adjoint chargé de l'Urbanisme, rappelle que, suite à la réunion publique de vendredi soir dernier, le Conseil Municipal se réunira lundi 26 novembre au cours d'une séance « spéciale Urbanisme » pour, d'une part, débattre sur l'application du PLU (*Plan Local d'Urbanisme*) ainsi que le prescrit le Code de l'Urbanisme au terme d'un délai de 3 ans et décider de la suite à donner au dossier « urbanisation des 37 ha du plateau Nord de la commune ».

Il donne ensuite des nouvelles de l'avancement des projets suivants :

- la construction de 35 logements au 17, rue du Général Leclerc : l'appel d'offres de Logi Pays devrait paraître dans la presse cette semaine. La démolition se poursuivra dès que l'entreprise aura pu dissocier la maison du mur de la rue de Franconie qui doit être conservé en l'état jusqu'à l'achèvement des travaux de construction,
- la réhabilitation de la Ferme du Vieux Clocher : les marchés sont passés et les travaux doivent débuter cette semaine par le lot maçonnerie.

Enfin, il évoque la réforme du Code de l'Urbanisme concernant les autorisations de travaux : il en découle une simplification et une clarification de la procédure, les délais d'instruction et les règles d'affichage sont bien réglementés, le contrôle des travaux est allégé et le déclaratif des constructeurs est privilégié. Il précise que le prochain bulletin municipal donnera de plus amples informations.

Martine LAVENAC, Conseiller Municipal Délégué Présidente d'AGACSBO, évoque le centre aéré des vacances de la Toussaint entrecoupées par le 1^{er} novembre entraînant une baisse des effectifs (*36 enfants cette année contre 45 l'an dernier*). Elle précise que 18 jeunes sont passés au local jeunes durant cette période et 9, accompagnés de leurs parents, s'y sont inscrits.

Jean-Noël MARGUERIE, Conseiller Municipal Délégué Président d'AGESBO, a été confronté à la même problématique de calendrier que l'AGACSBO pour les stages multisports avec 70 % d'inscrits (*13 enfants dont 12 Brettevillais*) par rapport à la même période 2006.

LE TOUR DE TABLE

Les sujets suivants sont abordés :

- la programmation de différentes Commissions : Communication le 15/11, Travaux, le 22 et Culture le 05/12,
- le nouveau revêtement de sol d'un terrain de tennis extérieur qui donne satisfaction,
- les bons résultats sportifs des seniors Foot et Basket.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.